

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **134 (2008)**

Heft 09: **Trafics divers**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

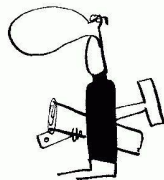
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Pilotage

ÉDITORIAL



MIX & REMIX



Le « Sonderfall » genevois en matière d'urbanisme vient de se grossir de quelques récents avatars<sup>1</sup>. Chamailleries, avis péremptoires lancés dans la presse où le goût personnel le dispute aux règlements de comptes, les édiles paraissent incapables de percevoir l'écart entre la brièveté de leur mandat et la temporalité plus longue d'un projet pour la ville.

Dans un tel contexte, les milieux professionnels revendiquent depuis lurette la nomination d'un architecte cantonal. Si la question est enlisée, c'est peut-être parce qu'en bons calvinistes, les Genevois sont rétifs à affubler leur cathédrale d'effigies nouvelles. Plus sérieusement, l'impasse relève du

fait que, dès la fin des années 1970, les pouvoirs publics ont délibérément choisi de laisser les architectes en marge pour piloter le développement la ville.

Trente ans plus tard, tous l'admettent, la situation est devenue critique, les carences nombreuses. Comme il est peu envisageable qu'avocats et banquiers se mettent à la brouette ou à la planche à dessin, l'hypothèse que les architectes ne soient pas complètement incompetents pour faire la ville pourrait faire son chemin.

Prenons l'exemple du secteur Praille-Vernets-Acacias, apparu comme le secteur de développement le plus prometteur pour l'agglomération grâce à l'initiative d'un groupe d'architectes. Pour une fois, réprimant une forte hostilité initiale, les pouvoirs publics ont écouté les architectes, puis rapidement réalisé un masterplan.

Mais le processus s'est à nouveau enlisé, le chef du projet de développement Praille-Vernets-Acacias s'étant désisté deux mois après sa nomination. Banquier de son état, il avait, avec une lucidité qui est tout à son honneur, mesuré les limites de ses compétences pour un tel poste. Vu les enjeux, le profil du pilote ne peut en effet se limiter à une spécialisation unique, qu'elle soit économique, juridique ou politique. Il doit être au bénéfice d'une expérience internationale en matière d'aménagement territorial, être capable de tracer des stratégies sur un terme qui dépasse largement la durée d'un mandat électif et, surtout, savoir mobiliser l'ensemble des acteurs tout en étant indépendant des groupes d'intérêts<sup>2</sup>. Un profil qui pourrait servir, en somme, à esquisser ultérieurement le cahier des charges d'un futur architecte cantonal.

Pour le magistrat en charge du dossier, la désignation du pilote pour le projet Praille-Vernets-Acacias sera donc incontestablement la décision la plus lourde de conséquences de son mandat. A elle seule, elle est susceptible de restaurer une dynamique capable de relancer Genève sur la scène internationale. Davantage en tout cas que le choix du revêtement des baraques à frites autour de la rade.

Francesco Della Casa

<sup>1</sup> Voir *LE TEMPS* des 30 avril, 2 et 3 mai 2008

<sup>2</sup> Et donc, peut-être, ne pas être genevois